

ÉDUCATION

Classes de
6^e à 3^e

**Demande de Bourse
du Conseil Départemental
pour les collégiens**

Année scolaire :
20 ___ - 20 ___

Établissement :

**À Cocher seulement si votre
situation financière a changé
depuis le 1^{er} janvier** *(fournir pièce 2)*
(Voir sur rabat de la pochette)

N° de dossier* : _____

PM* : _____

**(Réservé à l'administration)*

*Une bourse départementale peut être attribuée
aux élèves en plus de celles de l'État, selon certains
critères et après examen du présent dossier.*



NOM

PRÉNOM



Délais à respecter

Toute demande de bourse doit parvenir au Conseil Départemental :

AVANT LE 15 OCTOBRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS

(TOUTE DEMANDE ARRIVANT HORS DÉLAI NE POURRA ÊTRE EXAMINÉE)

Envoi des dossiers par la poste :

Conseil Départemental de l'Yonne

PRHDT

**Sous Direction de l'Éducation
et de l'Enseignement Supérieur**

1 rue de l'Étang Saint-Vigile - 89089 Auxerre cedex

Dépôt des dossiers :

Conseil Départemental de l'Yonne

PRHDT

**Sous Direction de l'Éducation
et de l'Enseignement Supérieur**

10 route de Saint-Georges - 89000 Perrigny

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR : *(aucune copie ne sera effectuée au Conseil Départemental).*

1. Copie du dernier avis d'imposition des parents reçu en septembre (ou déclaration des ressources de l'année écoulée).
2. En cas de changement des revenus depuis le 1^{er} janvier : justificatifs des ressources des parents concernant le mois précédent la demande de bourse (ex: bulletin de salaire, avis paiement d'indemnités journalières ou d'accident de travail, avis de paiement de Pôle Emploi, etc.).
3. Copie de l'avis de paiement des prestations familiales de septembre (Caisse Allocations Familiales ou MSA).
4. En cas de divorce ou de séparation (quelle que soit l'année), copie de l'extrait de jugement indiquant à qui l'enfant est confié et s'il y a lieu, le montant de la pension alimentaire.
5. Certificat de scolarité.
6. RIB (Relevé Identité Bancaire) en cours de validité.
7. Une enveloppe timbrée avec l'adresse de la famille.
8. **Uniquement pour les personnes occupant un emploi d'assistante maternelle :** copie des bulletins de salaire des mois d'avril, mai et juin de l'année en cours.
9. Pour la même famille, s'il y a des élèves en études supérieures (après-bac), joindre les certificats de scolarité.

Tél. 03 86 72 87 97 ou 03 86 72 87 83 - Courriel : bourses@cg89.fr

**LA RÉPONSE À VOTRE DEMANDE DE BOURSE VOUS SERA ADRESSÉE
PAR COURRIER COURANT JANVIER.**

Le Conseil Départemental et l'Éducation en 9 points :

- Rénovation, démolition, reconstruction, réhabilitation des locaux et/ou l'extension des collèges du département.
- Rénovation et construction des gymnases des collèges.
- Dotation de fonctionnement (pour 31 collèges publics et 4 privés) et acquisition de divers mobiliers et matériels.
- Participation aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs et communaux ou intercommunaux utilisés par les collégiens (piscines, stades, salles de sport, gymnases...).
- Attributions de bourses de la 6^e à la 3^e, apprentissage artisanal et fonds d'aide à la mobilité des jeunes.
- Équipement informatique des collèges.
- Soutien financier de l'opération « Collège au Cinéma », du Festival de court-métrage et de la coorganisation du concours « Ramène ta science ».
- Subventions des classes à projets artistiques et culturels ainsi que des ateliers artistiques des collèges.
- Aide à l'Enseignement Supérieur dans l'Yonne :
 - Institut d'Enseignement Supérieur de l'Yonne,
 - IUT d'Auxerre.

DEMANDE DE BOURSE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
6^e à 3^e : COLLÈGE

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : M F Date de naissance : _____

Si situations particulières, préciser :

Garde alternée Changement de garde depuis le 1^{er} janvier

SCOLARITÉ

Établissement : _____ Ville : _____

Classe : _____

Qualité de l'élève - **RAPPEL : lorsque l'élève est demi-pensionnaire, la bourse est versée au collège**

EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE INTERNE

REPRÉSENTANT LÉGAL (concerne les candidats mineurs et lycéens majeurs)

PÈRE MÈRE TUTEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : 89 _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Courriel : _____

Situation familiale du représentant légal :

CÉLIBATAIRE MARIÉ(E) VEUF(VE) PACSÉ(E) VIE MARITALE

SÉPARÉ(E) DIVORCÉ(E) Pension alimentaire OUI NON

Nom et prénom conjoint(e) ou concubin(e) : _____

Profession (au moment de la demande de bourse)

Monsieur : _____

Madame : _____

Préciser si l'un des parents est en longue maladie ou en invalidité : _____

LISTE DES ENFANTS À CHARGE (y compris le candidat boursier)

	Nom et Prénoms	Date naissance	Établissement scolaire fréquenté	Classe
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

DÉCLARATION

J'ai l'honneur de solliciter du Conseil Départemental de l'Yonne une bourse en faveur de l'élève déclaré ci-contre.

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements qui sont portés sur la présente notice.

Je reconnais avoir été informé(e) que toute insuffisance ou inexactitude entraînera, sans autre formalité, le rejet de la présente demande.

Je m'engage à faire connaître au Conseil Départemental de l'Yonne tout changement important qui pourrait survenir dans les ressources ou les charges de la famille.

PIÈCES À FOURNIR

Les pièces justificatives (listées ci-contre sur le rabat) sont à fournir en **un seul exemplaire** si les dossiers concernent **plusieurs élèves collégiens de la même famille**.

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

Date :

Signature du représentant légal :
(père, mère ou tuteur)

DATE DE REMISE DES DOSSIERS : 15 OCTOBRE

IMPORTANT : TOUT DOSSIER ADRESSÉ APRÈS LA DATE INDIQUÉE CI-DESSUS NE SERA PAS INSTRUIT.

Cette demande de bourse concerne l'année scolaire en cours. **Elle devra être renouvelée chaque année** jusqu'à la fin de la classe de 3^e si nécessaire.

À NOTER

Le Conseil Départemental de l'Yonne se réserve le droit de réclamer à la famille toute pièce supplémentaire qu'il jugerait utile pour l'instruction du dossier. Le demandeur peut joindre au dossier une note donnant tous les renseignements qu'il juge utile de porter à la connaissance du Conseil Départemental pour permettre de mieux apprécier la situation de la famille.